

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :  
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.  
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>es</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

## Lyon, 14 janvier 1844.

Nous sommes à une époque de grande confusion dans les idées, et le ministère subsiste par suite de cette confusion; aussi cherche-t-il constamment à la maintenir et même à l'augmenter.

On sait sa profonde aversion pour toute réforme, soit politique, soit sociale; à en croire ses journaux, il serait presque disposé à nous présenter quelque projet de loi sur l'organisation du travail. Évidemment il n'en a nulle envie; mais il parle de réforme sociale pour dépister l'opposition, pour la jeter dans l'embarras, pour lui faire abandonner l'intention de présenter cette année quelque proposition de réforme politique.

Nous pensons que l'opposition ne se laissera pas paralyser par une pareille manœuvre, et qu'elle ne changera en rien ses résolutions.

On sait les efforts inouïs qui ont été faits depuis 1830 pour dégouter les citoyens de toute participation aux affaires publiques; aujourd'hui qu'on y a à peu près réussi, qu'on a donné un essor immense au culte des intérêts privés, le ministère se prend à gourmander le pays de son assoupissement, de sa torpeur, et il en accuse l'opposition. Voilà qui est vraiment ingénieux, et il faut véritablement lire de ses propres yeux d'aussi incroyables assertions pour croire qu'on se les permette.

« L'opposition, dit la Presse, a tant abusé depuis dix ans du droit de tout combattre, le bien comme le mal, la vérité comme l'erreur; elle s'est montrée si imprévoyante, si prompte à subordonner toutes les questions et tous les intérêts à des préoccupations personnelles; elle a été si souvent prise en flagrant contradiction avec elle-même, dans son langage, dans ses doctrines et jusque dans ses amitiés, qu'elle ne peut plus s'étonner d'avoir perdu tout prestige et toute confiance. Trouvez donc un thème, une politique, une question, pour lesquels elle puisse passionner le pays! »

Le même journal ajoute : « Sans doute une opposition factieuse est funeste; mais l'absence de toute opposition vigilante et populaire ne le serait pas moins. »

Ainsi, voilà le ministère inquiet de l'avenir même de l'opposition et de sa dignité; le voilà qui déplore son état d'impuissance et qui regrette de voir dans le pays tant d'indifférence pour la politique. En vérité, c'est fort charitable de la part du ministère; mais à qui croit-il donc pouvoir faire prendre le change, et qui pense-t-il abuser par ses hypocrites regrets sur l'indifférence du pays pour les affaires publiques? L'opposition, dites-vous, a fait de graves fautes; elle s'est donnée pour chefs des habiles qui l'ont jouée. Cela est vrai; mais les faiblesses de l'opposition, nous les attribuons, nous, à vos menées, à vos roueries. Vous avez trompé des hommes crédules, et aujourd'hui vous les bafouez.

Le pays sait bien que si M. Barrot a voté les fonds secrets, c'a été d'après les instigations de M. Thiers, et personne n'ignore le

rôle que ce personnage joue dans nos affaires et dans quel intérêt il agit.

Si l'opposition s'est fourvoyée, on n'a pu du moins l'entraîner complètement à répudier tous ses précédents, et si aujourd'hui vous n'osez pas présenter votre projet de loi de dotation, c'est que vous savez bien qu'elle ne le voterait pas; c'est que vous savez bien aussi que ce pays que vous trouvez si calme se réveillerait tout-à-coup de sa torpeur pour vous entraver et vous faire échouer.

La faiblesse de l'opposition est grande, mais la vôtre est grande aussi. Vos airs fanfarons ne trompent personne, et on voit percer partout vos hésitations et vos craintes; aussi vos petits moyens tirent bien à leur fin. Quand vous parlez de réforme sociale, on sait que vous voulez entraver quelque réforme politique; quand vous déplorez la faiblesse de l'opposition, on comprend qu'elle vous arrête dans quelque entreprise; quand vous lui donnez des conseils dans l'intérêt de sa dignité, on est assuré que vous préparez quelque duperie et que vous lui tendez un piège. Vis-à-vis de vous on doit toujours être en défiance, quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez.

A l'état où est le ministère, l'opposition n'a plus de fausses espérances à concevoir; elle doit se proposer un but constant et unique: c'est son renversement. Vint-il les mains pleines de lois soi-disant sociales, qu'il faudrait sans hésitation les repousser, car elles ne seraient qu'un moyen d'arriver, à l'aide de quelques concessions, à nous asservir d'une manière plus complète.

Jamais ministère n'a été plus persistant dans ses vues d'intimidation; que l'opposition se montre également persistante dans son but de renversement. Il faut avant tout qu'il tombe, car il nous amènerait, si on n'y prend garde, aux plus déplorables extrémités.

Quand nous disons à l'opposition de ne rien négliger pour renverser le ministère, il est bien entendu que nous écarterons l'emploi de tout moyen qui ne serait pas conforme à ce qui est juste et honnête. Ainsi, pas de coalitions immorales, pas de manœuvres souterraines; c'est au grand jour et chacun à son rang qu'il faut combattre. Nous avons vu ce que valent les coalitions; évidemment, sans celle de 1840, nous n'aurions pas aujourd'hui ce déplorable ministère, et peut-être le parti national aurait-il, à l'époque du traité du 15 avril, ressaisi la prépondérance qu'il avait en 1830. La question de notre position extérieure serait sans doute résolue, tandis qu'elle est toujours pendante et qu'elle devient chaque jour plus difficile à terminer. Nous aurions pu avancer, et nous avons constamment reculé.

## Paris, le 12 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Hébert avait jusqu'au dernier moment espéré que la commission du projet d'adresse le nommerait rapporteur. Aussi avait-il pris une quantité de notes sur les déclarations des divers ministres devant la commission. Mais, tandis que M. le procureur-général

triumphait au Palais-de-Justice, il échouait au Palais-Bourbon. En bon confrère, il cédera sans doute ses notes à M. Saint-Marc Girardin pendant les débats qui vont s'ouvrir. Nous ne voyons pas après tout pourquoi le ministère a préféré pour son candidat M. Saint-Marc Girardin à M. Hébert.

— Tout récemment, la Société des Gens de Lettres, ainsi que nous l'avons dit, s'est réunie en assemblée générale et a renouvelé son comité pour 1844. Le nombre des membres inscrits de cette association est ou était jadis de plus de 300; on en comptait à la réunion moins de soixante. Cela répond à la réclame insérée dans quelques journaux, et où l'on célébrait la prospérité de la Société.

Nous avons toujours dit que l'association était contraire aux véritables intérêts des jeunes gens qui débutent dans la littérature. Un sociétaire nous a objecté que ce sont justement des débutants qui se sont montrés dans la réunion les plus âpres à la curée. Nous le croyons sans peine. Le pacte ne profitant qu'aux lieutenants-généraux de la littérature, c'est-à-dire du feuilleton, ces jeunes gens voudraient au moins voir grossir le tarif des quelques reproductions qu'ils obtiennent de loin en loin; mais beaucoup d'entre eux commencent à comprendre que le meilleur profit qu'ils puissent obtenir, à leur entrée dans la carrière des lettres, c'est une large publicité, c'est une renommée qui leur permette ensuite de traiter largement avec les libraires, avec les journaux, avec les théâtres. Cela est clair comme le jour; mais la vérité, même pour les hommes qui se placent complaisamment à la tête des intelligences, ne veut pas toujours sortir de son puits.

Il est à remarquer que le comité a été composé en grande majorité d'écrivains qui ont les sympathies de l'opposition. Cela peut être un calcul adroit. Pour nous, nous aimons mieux voir un heureux symptôme, nous allions dire un repentir des mesquines persécutions que la presse départementale a subies depuis quelque temps, à l'instigation de la Société.

## Bulletin de la Bourse du Paris du 12 janvier 1844.

L'exposé des motifs du projet de budget, si l'on en croit les bruits de bourse, est la cause d'une assez forte baisse qui a eu lieu à la Bourse.

La rente, qui était arrivée à 82 75, a fermé au parquet à 82 70, et s'est ainsi un peu raffermie après être tombée jusqu'à 55.

Après la clôture, la rente était offerte à ce prix.  
 P.-S. Le projet d'adresse n'a causé qu'un médiocre effet à la chambre. Les concessions à la minorité que quelques députés du centre gauche y ont vues n'ont paru à l'ensemble de l'opposition que l'application du système d'atténuation et d'amodrissement des questions, dans le but d'obtenir rapidement un vote après des débats insignifiants.

Cinq pour cent. . . . .	124 55	Trois pour cent belge. . . . .	612 50
Quatre et demi pour cent. . . . .	112 »	Banque belge . . . . .	1112 50
Quatre pour cent . . . . .	82 65	Caisse Lafitte . . . . .	5075 »
Trois pour cent . . . . .	5255 »		
Actions de la Banque. . . . .	1410 »		
Obligations de Paris . . . . .	108 30		
Rentes de Naples . . . . .	104 7/8		
Etats Romains . . . . .	15 3/8		
Dette active d'Espagne. . . . .	105 1/2		
Cinq pour cent belge. . . . .			

## CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen . . . . .	825 »
Paris à Orléans . . . . .	852 30
Rouen au Havre . . . . .	650 »
Strasbourg à Bâle . . . . .	228 75

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Salvage, député de l'Hérault, demande un congé. — Accordé.

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 JANVIER.

### Marie de Camargo.

Le 11 mai 1728, il y avait grande rumeur aux abords de l'Opéra, qui trônait alors au Palais-Royal ou Palais-Cardinal. Il était onze heures du soir, le spectacle venait de finir, et les alentours étaient encombrés de carrosses armoriés, de chaises à porteurs, de valets et de pages armés de torches et de flambeaux. Ordinairement, toute cette foule s'écoulait assez rapidement: les piétons, par le sombre et étroit passage remplacé depuis par la rue de Valois; les équipages, par la rue des Bons-Enfants et celle des Petits-Champs. Presque aussitôt tout redevenait silence; les maisons se fermaient, les lumières s'éteignaient, et ce quartier de Paris, comme toutes ses autres parties, restait livré aux tire-laines, aux coureurs de nuit, aux jeunes seigneurs qui battaient le guet, et au guet qui était souvent battu et ne battait personne.

Mais ce soir-là, par extraordinaire, la foule ne s'éclaircissait pas. On demeurait par groupes, répandus çà et là sous le péristyle; de singulières paroles circulaient et gagnaient de proche en proche.

— Conçoit-on une pareille audace? murmurait un jeune officier aux gardes, moitié sérieusement, moitié riant; s'attaquer au ballet, et nous ravir ces petits pieds qui effleuraient à peine les planches! Il y en a qui sont à la Bastille et qui ne l'ont pas autant mérité!

— Quel scandale!... Quand le roi est là, se permettre un enlèvement! — Bah! le roi n'était pas dans la rue; et puis il ne voit que ce que veut le cardinal Fleury.

— Elle ne réparait pas... ou elle réparait comtesse de Melun!

Un éclat de rire homérique accueillit cette phrase hardie, jetée à la foule avec une fureur concentrée par un homme de quarante-cinq à cinquante ans.

— Au fait, pourquoi pas? dit un autre; le comte de Melun ne trouvera pas de duchesse qui vaille la Camargo, noble de cœur et de nom, par Dieu! et aussi sage que Sallé est...

— N'importe, mes seigneurs, s'écria un jeune chevalier tout empanaché de rubans, nous sommes tous des mécréants. Nous ne devons pas laisser enlever notre Camargo!

— Oui, vous êtes tous des lâches! murmura un jeune homme très-pâle et dont les traits étaient singulièrement altérés. Ce jeune homme passa près du dernier groupe sans qu'on fit attention à lui.

— Je dis notre Camargo, mes seigneurs, reprit le jeune orateur indigné, puisque depuis deux ou trois ans qu'elle nous rend fous les uns après les autres et tous ensemble, elle n'appartient à personne; elle appartient donc à tous, c'est logique. Demain je réclame; je veux qu'on nous rende Camargo.

Ça et là, les conversations étaient animées, bruyantes, et embrassaient toutes le même sujet. Mais on ne pouvait passer la nuit à la belle étoile, et tandis que l'on discutait le droit que s'était octroyé le comte de Melun de posséder seul la ravissante fortune que tout Paris aimait, on se prit à réfléchir que c'était temps et paroles perdus, et que, depuis deux heures que l'on s'évertuait en l'honneur de la Camargo, le comte de Melun, s'il courait toujours, devait être loin de toute atteinte. Alors la foule se dispersa. Carrosses, chaises à porteurs, s'éloignèrent; bientôt on ne distinguait plus qu'à peine dans le lointain la leur vacillante et incertaine des falots qui ressemblaient à des feux-follets.

Deux hommes restèrent sous le péristyle du théâtre. L'un se promenait avec agitation; l'autre, appuyé contre une des colonnes, semblait absorbé dans de douloureuses méditations. Celui qui se promenait arriva jusqu'à lui et s'arrêta brusquement.

— Eh quoi! c'est vous, Pierre? c'est vous? J'aurais dû m'y attendre; vous êtes toujours là, vous, près de ceux qui souffrent!

— Ah! c'est que vous n'êtes pas seul à souffrir, dit le jeune homme avec abattement.

— Oui, c'est vrai, mon frère ne l'aimerait pas mieux que vous! Eh bien! oui, le comte de Melun a vaincu, n'est-ce pas?... après deux ans de poursuites, de tentatives. Car tu ne savais pas cela, mon noble Pierre! tu n'aurais pas compris cela! Vois-tu, si tu avais voulu, Marie de Camargo ne serait plus ma belle et chaste Marie; elle serait la maîtresse du comte, et moi je serais riche du prix de son honneur! Oui, ils m'ont proposé cela, les infâmes! Et d'abord ils m'ont défendu de prélever ma fille contre leurs séductions, et puis, voyant qu'ils ne réussiraient pas ainsi, ils m'ont dit: Vends-nous ton enfant. Ah! comme mon cœur a bondi de honte et de colère! Il avait oublié, ce comte de Melun, que Marie de Camargo était aussi noble que lui et que je suis gentilhomme. Eh! oui, mes maîtres, gentilhomme de vieille et bonne souche, je vous jure! Moi, Ferdinand-Joseph de Cuppis, alias Camargo, seigneur de Renoussard, je descends en droite ligne de cette noble famille de Rome qui donna à l'église un archevêque de Frani, un évêque d'Ostie, et un cardinal du titre de Saint-Jean, anti portam latinam, doyen du sacré-collège, en l'an 1517, sous le pontificat de Léon X. Je puis prouver seize quartiers de noblesse, tant de père que de mère, puisque les Cuppis...

— Eh! l'affront vous atteint-il moins? s'écria le jeune homme avec

une impatience douloureuse. Vous êtes noble, monsieur de Camargo, Marie était sage; tout cela a-t-il empêché le comte de Melun de la poursuivre pendant deux années de son dangereux amour? Aujourd'hui vultures l'ont-ils arrachée des mains de son ravisseur?

— Non, non; mais ils peuvent nous aider à réparer, répondit M. de Camargo en recommençant à marcher avec agitation devant son jeune confident immobile. Et sa sœur aussi... une enfant qu'il m'enlève... Oh! mais demain j'écrirai au cardinal Fleury; je le verrai.

— Demain! s'écria Pierre dans la plus violente angoisse, demain! et, d'ici là, vous la laisserez aux mains du comte!... vous n'irez pas la lui arracher!

— Mon pauvre enfant, qu'irais-je faire à la porte du comte? ses valets me chasseraient... un affront et une honte de plus!

— Oh! moi, si j'étais son père ou son mari, je me ferais tuer au seuil de l'hôtel de Melun... je me ferais tuer, ou je la sauverais!

— Fou! tu te ferais tuer et tu ne la sauverais pas... Crois-tu donc que, rugissant comme un lion enchaîné, je n'ai pas cherché le moyen de la sauver, quand il aurait dû m'en coûter la vie? Crois-tu que je n'ai pas pleuré de rage devant mon impuissance? Crois-tu que mon cœur soit calme et froid?... Tiens, passe là ta main... le sens-tu battre à briser ma poitrine? Touche encore mon front, il est mouillé d'une sueur froide... C'est que je souffre bien, vois-tu; mais j'ai cinquante ans et tu en as vingt, tu jettes en dehors ta fureur et moi je la dévore. Tu voudrais me venger; je veux mieux que cela, moi... je veux une réparation; je veux que le comte de Melun épouse Marie de Camargo.

— L'épouser! balbutia Pierre qui chancela et fut obligé de s'appuyer de nouveau contre une colonne.

— La violence est le commencement de l'égalité, et, tout grand seigneur qu'il est... Mais il faut rentrer. Cette nuit, je la passerai à écrire au cardinal. Je demanderai justice et réparation; il faudra bien... Ne venez-vous pas avec moi, Pierre?

— Non, non; j'attends quelqu'un. Je vous reverrai demain.

M. de Camargo, sans songer à ce qu'il y avait d'étrange que Pierre attendît quelqu'un à cette heure de la nuit, s'éloigna lentement. Le jeune homme resta un moment absorbé dans ses méditations; deux grosses larmes glissèrent sur ses joues, puis il seerra ses poings en murmurant:

— Et je suis arrivé trop tard! trop tard pour la sauver!... Maintenant cet audacieux qui m'a ravi mon bien, mon trésor, ma vie... il est à ses pieds... il peut lui dire ce mot que j'en ai pas osé prononcer: Je l'aime!... Il est noble, il est riche, lui! il peut tout oser! Moi, je suis seulement Pierre, le pauvre poète sans gloire et sans richesses!... Ah! si Camargo m'aimait, je serais riche, je deviendrais illustre, je le sens là aux batte-

M. Charles Teste, député, écrit au président pour donner sa démission. Voici sa lettre :

« Paris, 12 janvier 1844.

Monsieur le président,

Des considérations dont il ne m'est pas possible de décliner l'influence me forcent à déposer le mandat de député que j'avais reçu de l'arrondissement d'Apt (Vaucluse). J'ai l'honneur, en conséquence, de vous adresser ma démission et de vous prier de la faire agréer à la chambre, et de recevoir l'assurance, etc.

Signé CHARLES TESTE.

M. LE PRÉSIDENT prend ensuite la parole, et donne lecture, au milieu d'un profond silence, du projet d'adresse.

« Sire,

L'union des pouvoirs de l'état et le concours loyal que la chambre a prêté à votre gouvernement ont entretenu et affermi le repos public. L'ascendant des lois, aidé par l'intelligence et le bon sens du pays, a partout suffi pour maintenir l'ordre. Le commerce intérieur et l'industrie prennent chaque jour un plus rapide essor. (Chuchotements.) L'agriculture, qui a besoin d'être encouragée dans ses progrès et dans ses efforts, se confie à la sollicitude de l'administration. (Violents murmures à gauche.) L'instruction et le bien-être, répandus plus également dans la société, améliorent et élèvent la condition des citoyens. Voilà, Sire, la France telle que l'a faite, sous votre règne, le développement régulier des institutions qu'elle s'est données; et nous contemplant avec une profonde reconnaissance envers la Providence la prospérité dont jouit notre patrie.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que les effets de cette prospérité générale permettent de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus de l'état dans les lois de finances qui nous seront présentées. Nous chercherons, dans de sages économies, le moyen de consolider cet équilibre justement désiré. (Léger mouvement.)

Nous félicitons V. M. de l'état pacifique de nos relations avec toutes les puissances. La paix en Europe s'affermira par sa durée même; elle a pour fondement l'intérêt de la civilisation et le respect des traités, de ces traités dont nous continuons de revendiquer la protection pour une nation malheureuse que l'espérance n'abandonne pas parce qu'elle a foi en la justice de sa cause. (Approbation.)

En Espagne, la reine Isabelle II, qui est l'objet de la sollicitude affectueuse de V. M., vient d'être appelée, jeune encore, à exercer le pouvoir royal. En Grèce, le roi Othon s'est entouré des représentants de la nation. Puissent, dans ces deux pays, la royauté et les libertés publiques tirer une nouvelle force de leur intime alliance! Nous sommes heureux d'apprendre que la sincère amitié qui unit V. M. à la reine de la Grande-Bretagne, et l'accord de sentiments entre votre gouvernement et le sien sur les événements de l'Espagne et de la Grèce, vous confirment, Sire, dans les espérances favorables qu'ils attachent à l'avenir de deux nations amies de la France.

Cette bonne intelligence aidera sans doute au succès des négociations qui, en garantissant la répression d'un infâme trafic, doivent tendre à replacer notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon. (Mouvements divers. Approbation au centre.)

V. M. nous annonce qu'elle a conclu des traités de commerce avec le roi de Sardaigne et les républiques de l'Equateur et de Venezuela, et qu'elle poursuit des négociations avec d'autres états dans les diverses parties du monde. Nous espérons, Sire, que ces traités et ces négociations, en maintenant au travail national la sécurité qui lui est due et en assurant au commerce maritime la protection que son état réclame, ouvriront une carrière plus large à l'intelligente activité du pays.

Nous examinerons avec soin les mesures nécessaires pour l'exécution des chemins de fer et pour diverses entreprises d'utilité générale. Nous accueillons avec empressement l'assurance que le projet de loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire, en satisfaisant au vœu de la charte pour la liberté de l'enseignement, maintiendra l'autorité et l'action de l'état sur l'éducation publique.

Une jeune princesse, sœur de l'empereur du Brésil et de la reine de Portugal, a pris place au milieu de votre famille, et nous nous associons à la satisfaction que V. M. a ressentie d'un mariage qui assure le bonheur d'un de vos fils et ajoute aux consolations que Dieu vous a réservées.

Nous aimons à espérer, Sire, que notre domination en Algérie sera bientôt générale et tranquille, et que, grâce à notre persistance, nous sommes près d'atteindre le but et de trouver dans l'accomplissement de notre œuvre et dans l'allègement de nos sacrifices le prix de nos efforts. Nous nous unissons à V. M. pour remercier, au nom du pays, les chefs et les soldats de cette brave

armée qui ne se lasse ni des fatigues de la guerre ni des travaux de la paix. Parmi les chefs de cette armée, nous comptons avec orgueil un de vos fils; nous sommes habitués à les voir partout où la France court un péril ou cherche une gloire.

Oui, Sire, votre famille est vraiment nationale. Entre la France et vous l'alliance est indissoluble. Vos serments et les nôtres ont cimenté cette union. Les droits de votre dynastie demeurent placés sous l'impérissable garantie de l'indépendance et de la loyauté de la nation. La conscience publique flétrit de coupables manifestations. Notre révolution de juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment. (Bruits divers; rires à droite et à gauche; agitation.)

Les inscriptions pour et contre le projet seront reçues demain matin à la questure. La discussion s'ouvrira lundi.

M. LAGAVE LAPLAGNE, ministre des finances, présente l'exposé de motifs qui précède le projet de budget pour 1845.

Voici les articles du projet de loi, fort long, qui le résume et qui nous dispensent de donner ici les autres à nos lecteurs :

Art. 1er. Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence d'un milliard trois cent soixante-douze millions cinq cent trente-huit mille cent quarante-un francs pour les dépenses de l'exercice 1845, conformément à l'état ci-annexé, savoir :

Service ordinaire, dette publique, 367,120,664 fr.

Dotations, 14,745,090 fr.

Service des ministères, 680,193,182 fr.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, 147,692,191 fr.

Remboursements et restitutions, non valeurs, primes et es-comptes, 66,355,770 fr.

Total du service ordinaire, 1,276,106,797 fr.

Service extraordinaire, travaux extraordinaires, 62,431,344 fr.

Grandes lignes de chemin de fer, 34,000,000 de fr.

Total général, 1,372,538,141 fr.

Des crédits montant à la somme de 19,517,992 fr. sont également ouverts pour l'exercice de 1845, conformément à l'état B ci-annexé, aux services spéciaux portés pour ordre au budget, savoir :

Légion d'Honneur, 7,102,898 fr.

Imprimerie royale, 2,760,500 fr.

Chancelleries consulaires, 360,000 fr.

Caisse des invalides de la marine, service de la fabrication des monnaies et médailles, 1,350,494 fr.

Total, 19,517,992 fr.

Art. 2. Il sera pourvu au paiement des dépenses mentionnées dans l'article 1er de la présente loi et dans les tableaux y annexés par les voies et moyens de l'exercice de 1845.

Art. 3. L'effectif à entretenir en Algérie au-delà duquel il y aura lieu à l'application du 2<sup>e</sup> paragraphe de la loi de finances du 11 juin 1842 est fixé pour l'année 1845 à 60,000 hommes et 13,896 chevaux.

Art. 4. Il sera rendu un compte spécial et distinct de l'emploi des crédits ouverts à chacun des paragraphes des chapitres 21, 25 et 33 du budget du ministère de la guerre pour travaux extraordinaires civils et militaires en 1845 sur divers points de l'Algérie; ces crédits ne pourront recevoir aucune autre affectation.

Après la lecture de ces articles et de tous ceux qui les suivent, au nombre de plus de 20, la chambre s'occupe de la vérification des pouvoirs de M. Léo de Sicyes, nommé député à Valence (Drôme).

M. CRÉMIEUX rend compte de cette élection : M. de Sicyes a servi dans la marine sarde. A-t-il perdu ainsi sa qualité de Français? La commission ne le croit pas et propose l'admission de M. de Sicyes.

La chambre, après avoir entendu MM. Lherbette et Aylies contre ces conclusions, et M. Monnier de la Sizeranne pour, admet M. de Sicyes, qui prête le serment. Elle valide également l'élection de M. Bugeaud.

La séance est levée à quatre heures.

On lit dans le Persévérant de Limoges :

« On parle de missions qui seraient faites prochainement dans les maisons centrales de détention. Le clergé se vante hautement de pouvoir se passer pour cela de la permission des directeurs. Il s'autorise d'une permission générale et très-formelle du ministre de l'intérieur, qui aurait même, dit-on, promis de payer les frais de mission.

« Voici donc une classe de chefs d'administration soumise à la surveillance, nous devrions dire à l'autorité du clergé. Patience! les autres administrations seront bientôt, à leur tour, envahies. »

Une pétition ainsi conçue va être adressée à la chambre des députés par les cultivateurs du Calvados :

« Les soussignés ont l'honneur d'exposer à MM. les députés :  
« Que l'une des branches principales de l'industrie agricole, que la culture du colza est menacée d'une ruine prochaine et complète, si des tarifs protecteurs ne viennent promptement la défendre contre l'importation toujours croissante des graines oléagineuses étrangères, notamment celles de sésame.

« La culture du colza non-seulement se lie et vient en aide à une foule d'autres industries par la masse considérable de capitaux qu'elle fait activement circuler; elle contribue puissamment aussi à améliorer les terres, en les nettoyant et en formant un des bons assolements pour le blé; elle fournit en outre de l'occupation à une classe nombreuse de la population à des époques où autrefois les travaux des champs laissent les bras oisifs.

« C'est cette culture qui a donné une plus grande valeur à la propriété foncière, un gain plus élevé et plus assuré aux travailleurs; c'est grâce à elle que les contribuables supportent avec moins de peine le fardeau des impôts de toute nature.

« Les soussignés font observer d'ailleurs que ce n'est pas l'agriculture d'un seul département ou de quelques départements que l'introduction si abondante des graines étrangères met en souffrance; l'agriculture de toute la France, et toutes les autres industries qui se rattachent à cette industrie-mère, sont intéressées à ce que, d'urgence, un remède soit apporté au mal.

« Ainsi, les pays vignobles, qui, dans leur détresse, ont fait des efforts si persévérants pour trouver un débouché à leurs produits en utilisant les alcools pour l'éclairage; ainsi, un grand nombre de départements qui, jusqu'à présent restés étrangers à la culture du colza, viennent de la faire entrer dans leurs assolements; ainsi, la pêche de la baleine que vous avez cru devoir encourager d'une manière spéciale par des primes élevées; ainsi, l'Algérie elle-même qui entreprend la culture de l'arachide et de l'oilette, voient leurs efforts et leurs espérances près d'être frappés de stérilité par la faveur anormale dont jouissent les graines étrangères.

« La loi sur les sucres a déjà porté une rude atteinte à notre agriculture en arrêtant l'essor que prenait dans notre pays la culture de la betterave; une atteinte encore plus grave, dont elle ne pourra se relever de long-temps, et dont les fâcheuses conséquences sont incalculables, va la frapper, si vous ne venez à son secours.

« Ajoutons que la fabrique d'huile de Calvados, qui, comme celle du département du Nord, faisait, il y a deux ans encore, des expéditions considérables d'huiles dans le Midi, n'y en a pas envoyé cette année un seul hectolitre, l'huile de sésame ayant complètement repoussé les huiles françaises.

« Dans ces circonstances, les soussignés, en adhérant entièrement aux justes réclamations qui viennent de vous être adressées, ainsi qu'à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par les villes principales du département du Nord, réclament pour leur industrie une protection égale à celle dont jouissent d'autres industries d'un intérêt beaucoup moins étendu. »

## Chronique.

LYON.

On lit dans le Journal de Villefranche :

« Le sieur M..., ancien saint-simonien, se qualifiant de *chevalier de la femme forte*, de *sauvage des forêts*, s'était montré fort civilisé et très-galant auprès des dames de Villefranche le premier jour de l'an. Il leur avait fait dans différents magasins une ample distribution de bonbons qui accompagnaient agréablement la communication de quelques exemplaires d'une vieille brochure saint-simonienne dont il était l'auteur, et dans laquelle il appelait les femmes à l'indépendance. C'était marcher à la conquête du beau sexe par la voie la plus douce; il voulait faire goûter sa doctrine en même temps que ses bonbons.

« On était loin de se douter que le sieur M..., atteint depuis quelques années d'une aliénation mentale sans danger, deviendrait tout-à-coup un fou furieux.

« Le 6 de ce mois, il s'est montré dans les rues de Villefranche, ayant une hache sur l'épaule et un poignard à la main. Il publiait de maison en maison qu'un grand événement était sur le point de s'accomplir, qu'il briserait la porte du couvent des Ursulines, et y mettrait le feu pour délivrer sa sœur religieuse.

« La police ayant reconnu que des mesures de surveillance étaient devenues nécessaires pour prévenir tout fâcheux événement, s'est assurée de la personne de ce malheureux. Il a été arrêté dans l'établissement de la providence des garçons, où il s'était présenté armé de toutes pièces, annonçant qu'il venait prêcher sur la religion.

« Après son dépôt provisoire dans la chambre de sûreté de l'hospice de Villefranche, il a été conduit à Lyon et renfermé dans une maison d'aliénés. »

ments de mon cœur. Mais maintenant... maintenant... qui sait? elle lui pardonne peut-être; tant d'amour l'attendrit. Sa faute, sa violence, il les rejette sur le compte de cette passion que les obstacles n'ont pu entraver. Et son père... songer à lui faire épouser la comtesse de Melun!... l'épouser!... Oh! j'aimerais mieux la savoir morte!... Ma belle Marie, que deviendrais-tu si l'on te faisait comtesse? Que deviendrais-tu si l'on te condamnait, toi si légère, si souple, si voluptueuse, à danser le menuet? Que deviendrais-tu si l'étiquette du rang glaçait la franche gaieté qui va si bien à ton beau visage!... O Marie, ne change pas ta vie passée; tu étais si belle, si brillante, si aimée! Reviens; l'amour d'un grand seigneur ne vaut pas l'amour d'un poète. Il pense s'abaisser en l'aimant; moi je crois que je m'élève. Oh! reviens! Si tu savais comme je souffre, comme je t'aime, comme je pleure!

Et, en proie à la plus violente agitation, Pierre le poète se dirigeait vers la rue de la Couture-Saint-Gervais, où se trouvait l'hôtel du comte de Melun.

Lorsque Pierre arriva devant l'hôtel, tout était silencieux, aucune lumière ne brillait aux fenêtres, la rue était déserte, et l'orfraie seule, en quittant les sombres tours de Saint-Gervais, faisait entendre son cri de sinistre augure. Plusieurs fois même, le jeune homme crut sentir le bout de son aile effleurer son visage. Il tressaillit, mais il demeura immobile, les yeux toujours fixés sur les noires murailles de l'hôtel de Melun, où il soupçonnait Camargo enfermée. Il demeura les bras croisés sur sa poitrine, tantôt s'abandonnant à une sourde fureur, prêt à tout tenter pour arracher Marie à son ravisseur, tantôt pleurant, comme un enfant, et son bonheur et ses rêves; il avait rêvé si souvent que Marie de Camargo, sa muse inspiratrice, répondrait à son amour!

Mais, tandis que Pierre jette ses malédictions aux murs sourds à ses larmes, et qui, selon ses vœux, ne s'écroulent point pour lui rendre l'objet de son amour si pur et si respectueux, sachons ce qu'est devenue Marie de Camargo, la célèbre danseuse, dont le cœur raffolait, et que Voltaire admirait et chantait.

Marie de Camargo, comme son père l'avait dit à Pierre, issue de famille noble mais pauvre, avait songé à prendre un état indépendant, et son père n'avait pu lui faire déchoir sa fille en la laissant entrer à l'Opéra. Louis XIV avait dit qu'on pouvait être à l'Opéra sans déroger. Les débuts de Camargo furent des plus brillants. M<sup>lle</sup> Sallé seule pouvait être sa rivale, et encore, dans beaucoup d'ouvrages, Marie de Camargo l'emporta. Mais, chose étrange, inouïe, d'ailleurs, entrecourue de séductions, de pièges de toute nature, conserva intactes sa jeunesse et sa réputation. Vive, spirituelle et riieuse, elle échappait à toutes les tentatives, comme la

couleuvre glisse entre les mains qui croient la retenir. Tous ces brillants seigneurs de la Régence papillonnaient autour d'elle, et, moralement comme physiquement, cherchaient à l'enfermer dans un cercle restreint; mais d'un bond l'adroite fille franchissait l'obstacle et fuyait en se riant du désappointement de ses poursuivants d'amour.

Deux, entre tous, avaient d'abord fixé son attention : l'un était Pierre, le poète adolescent, l'enfant à l'âme de feu; l'autre le noble comte de Melun. Pierre était un beau jeune homme de vingt ans, impétueux, passionné, d'une imagination ardente, tout ce qu'il faut pour devenir un homme de génie ou mourir consumé par ses propres flammes. Voisin de Marie de Camargo, il s'était lié avec son père, et il avait été admis dans l'intimité de cette adorable femme qui voyait à ses pieds tout ce que la cour avait de gentilshommes jeunes, beaux et riches. Il l'avait vue riieuse et insouciant comme un enfant, et en ayant toutes les grâces naïves; il l'avait admirée, puis il s'était agenouillé devant elle et s'était mis à l'adorer de toutes les forces de son âme novice et passionnée. Jusques-là sa muse avait eu une tendance mystique, elle devint profane, ou plutôt elle ne fit que changer de divinité : du ciel elle descendit sur la terre, et, après avoir adoré le Créateur, elle adora l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. Ses vers, autrefois doux et religieux, en changeant d'objet changèrent aussi d'allure; ils se firent passionnés; ils parlèrent d'un bonheur délirant, d'un désespoir inouï, et tous ces vers furent déposés aux pieds de l'idole. Pendant quelque temps, Marie ne soupçonna pas l'amour du jeune poète; mais un jour, par hasard, elle écouta les strophes amoureuses qui lui étaient adressées, elle laissa tomber son beau regard sur le timide Pierre, et elle fut touchée de tout ce qu'elle découvrit d'amour, de dévouement, d'adoration dans l'œil voilé et craintif de l'adolescent. Et puis, en jetant un regard furtif dans une des ses glaces, elle put se convaincre qu'elle et lui étaient beaux comme des anges, et tous les deux jeunes et dignes de s'aimer. Lorsque deux êtres ainsi favorisés du ciel se rencontrent dans le monde, si leurs mains se touchent, il y a comme une commotion électrique qui leur révèle qu'ils sont de même essence, et qu'ensemble ils ont dû être sylphes ou anges, bercés sur ces beaux nuages blancs que nous suivons, au coucher du soleil, d'un regard mélancolique et rêveur.

Marie de Camargo s'était sans doute dit ces choses; car elle parut s'incliner doucement vers le poète agenouillé; elle dit pour lui de suaves paroles, sa voix fut caressante et pleine d'amour. Mais ce ne fut qu'un éclair dont le pauvre enfant s'aperçut à peine. Elle prévint le danger et détourna les yeux en étouffant un soupir. Elle avait juré d'être tout entière à son art; elle lui sacrifia un amour naissant, le premier, le dernier peut-être de cette vie qui devait être glorieuse.

Mais en cherchant à distraire son cœur d'une préoccupation trop tendre, elle rencontra un autre danger : ce danger se nommait le comte de Melun. Le comte était un des seigneurs les plus brillants de la cour. Nul ne portait mieux que lui le chapeau garni de plumes, les justaucorps de satin, les rubans et les dentelles. Rien de plus élégant, de plus coquet, de plus parfumé. On ne connaissait pas de cru elles qui eussent résisté au comte de Melun. Il était jeune, noble et riche, et quand il était amoureux il osait le dire; il osait mieux encore, il osait le prouver. Gracieusement hardi, son audace offensait moins qu'elle ne séduisait, et, vainqueur adroit, il avait l'air d'implorer encore quand il n'avait plus rien à recevoir. Aussi, que de succès, que de mystérieuses aventures où le beau côté était resté au noble comte de Melun! Que de séductions pour la pauvre Marie! Pléat du rang, la fortune et les titres; sa vanité de femme flattée d'un hommage envié des plus nobles dames de la cour! Et pourtant, chose incroyable, pendant deux ans le comte échoua près d'elle dans toutes ses tentatives. Il essaya de Pébrouir; les plus riches parures furent déposées à ses pieds, et Marie sourit avec dédain en disant :

— A quoi bon? elles ne me rendraient pas plus belle.

Et elle avait raison. Le comte comblait enfin que le cœur seul gagnerait le cœur. Il se montra tendre, passionné et respectueux. Deux ans de soins d'un côté, deux ans de luites de l'autre; le dévouement touchait à son terme; l'adorable danseuse fléchissait dans sa vertu. Emue et touchée de tant de constance, elle allait peut-être s'avouer vaincue; un peu de patience encore, et le comte était au comble de ses vœux... Mais la patience n'était pas la vertu des seigneurs de la Régence. Le 11 mai, une occasion s'offrit, et il en profita.

Le soir, au sortir de l'Opéra, Marie de Camargo et sa jeune sœur, séparées de leur père par la foule, se trouvèrent transportées dans une voiture sans armoiries, sans signes distinctifs qui pussent servir à la faire reconnaître. Marie monta; mais alors elle crut deviner son erreur; ce n'était pas la voiture qui la ramenait chaque soir. Elle voulut descendre, deux bras la retinrent avec force; elle jeta un cri d'effroi, une main se posa sur ses lèvres. Sa jeune sœur fut poussée dans la voiture, la portière se ferma, et les chevaux partirent au galop.

Quelques instants après, Marie de Camargo, portée dans les bras du comte, entendit se refermer derrière elle les portes de l'hôtel de Melun, rue de la Couture-Saint-Gervais. La jeune sœur, tremblante d'effroi, suivait le ravisseur; qui, arrivé dans un petit salon du premier étage, se pencha sur une bergère, et s'agenouilla devant elle en prenant ses mains qu'il couvrit de baisers.

(La suite à un prochain numéro.)

## DÉPARTEMENTS.

M. Jean-Antoine Constantin, paysagiste des plus distingués de notre époque, ancien professeur-directeur de l'école de dessin de la ville d'Aix, membre de la Légion d'Honneur, le maître de Granet, du comte de Forbin, etc., est mort mardi dernier à Aix, où il résidait depuis près de soixante ans, et où il s'était marié en 1788.

Né à Marseille le 21 janvier 1756, son talent fut découvert de bonne heure par M. P. Perron, négociant d'Aix établi à Marseille, et qui, conjointement avec MM. de Fonscolombe, de Monvallot et de Scdéron, amateurs éclairés et habiles connaisseurs de la ville d'Aix, lui procurèrent les moyens d'aller à Rome étudier les principes de son art.

De retour à Aix, il fut placé, après la mort de M. Aune, à la tête de l'école de dessin, fondée par M. le duc de Villars, gouverneur de Provence, et composa depuis lors cette immense quantité de paysages qui ont élevé si haut sa réputation.

Cet artiste laisse une veuve respectable par ses vertus et les soins qu'elle lui a prodigués depuis leur union, trois fils dont l'un exerce à Paris le même art que son père, et deux filles dont la talent pour la peinture est connu de tous les habitants d'Aix.

Jamais homme ne fut plus modeste que M. Constantin. Entouré bien souvent de jaloux et d'envieux, jamais on n'entendit sortir de sa bouche la moindre plainte sur leur injustice. Loin de là, il appréciait noblement le mérite particulier de chacun d'eux.

Il est mort sans agonie ou plutôt il s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

(Mémorial d'Aix.)

On lit dans le *Patriote Jurassien* :

« D'après les bruits qui circulent dans le public, une jeune fille aurait été enlevée de la commune de Moirans (Jura) par un homme à qui les fonctions respectables dont il est revêtu auraient dû ôter l'idée d'un pareil scandale. »

## Tribunaux.

### UNE OMBRE DE PROCÈS.

Un assez beau garçon de trente-six ans était traîné à la barre de la police correctionnelle par une femme près de trois fois majeure. La dame majeure fait un procès au beau garçon. Est-ce bien dans l'intention d'obtenir vengeance contre lui? N'est-ce pas plutôt pour s'assurer une entrevue avec M. Jonka que Mme Jeannin lui a donné ce rendez-vous par ministère d'huissier?

M. Jonka s'assied sur le banc et s'y tient dans une impassibilité irritante pour sa partie adverse.

Celle-ci s'avance à la barre. Elle est dans une toilette prétentieuse : elle a mis son bonnet le plus enrubanné, son châle, tombant par derrière avec une coquetterie préméditée, laisse voir le buste carré de la plaignante et sa taille robustement arrondie.

La dame se démène beaucoup, s'agit et gesticule avec une sorte de dépit qui laisse le prévenu dans son indifférence glaciale.

« Ce monsieur, dit la dame, m'a escroqué 2,000 francs. Il m'avait dit qu'il savait un fonds de charbonnier à vendre, que nous l'achèterions avec mon argent, que je tiendrais la boutique et qu'il ferait les affaires du dehors. J'ai donné 2,000 fr., et monsieur a disparu. »

M. le président au prévenu : Tout cela est-il vrai ?

Jonka : Pas un mot.

La dame : Comment ! tu oses... vous osez dire que ça n'est pas vrai ! La preuve, c'est que vous m'avez dit : « Ma pauvre petite dame, le commerce du charbon vous noircira un peu la figure, mais j'adore les brunes. »

Jonka : Je n'ai jamais pu les souffrir.

La dame : C'est une abomination... donnez-moi du moins mes 2,000 francs !

Jonka : Je ne les ai jamais vus.

La dame : Ça crie vengeance !...

Un témoin est entendu : c'est un clerc de notaire à qui elle avait parlé de la perte de ses 2,000 francs. « Mme Jeannin, dit le témoin, me vient conter un soir qu'un sieur Jonka, à qui elle avait confié 2,000 francs pour l'achat d'un fonds de charbonnier, avait disparu. Elle semblait désolée, et voulait se brûler la cervelle. Le lendemain, j'allai au bal avec quelques amis, et j'aperçus Mme Jeannin qui valsait à perdre haleine avec un tout jeune homme. Quand elle eut fini de tourner, je m'approchai d'elle et lui dis : « Eh bien ! belle dame, il paraît que vous êtes consolée de la perte de vos écus ? — Ah ! ne m'en parlez pas ! » s'écria-t-elle, et elle se laissa emporter par un galop qui passait. »

Plusieurs témoins déposent des bonnes relations qui ont longtemps existé entre la plaignante et le prévenu ; pas un ne parle du prêt de 2,000 francs.

Me Duez : Messieurs, je me présente pour la plaignante. Il paraît qu'elle aurait confié 2,000 francs à Jonka.

M. le président : Quelle preuve en apportez-vous ?

Me Duez : C'est du moins l'affirmation de ma cliente.

Me Hardy, avocat de Jonka : Allégation d'une femme jalouse ! Voici des lettres, une correspondance qui pourrait donner au tribunal le mot de cet incompréhensible procès.

M. l'avocat du roi Mahou conclut à l'acquiescement de Jonka.

Le tribunal, conformément à ces conclusions, condamne Mme Jeannin aux dépens.

La dame se drape dans son châle et sort en lançant un foudroyant regard sur son adversaire.

## Nouvelles Diverses.

Lorsque Fresnel substitua des appareils dioptriques aux réflecteurs employés jusqu'à lui dans la construction des phares, il comprit la nécessité de diriger par réflexion sur la lentille toute la lumière qui sort de l'angle que comprend le tambour optique. Il imagina pour cela une couronne composée d'anneaux de verre à section triangulaire recevant la lumière sous l'angle de la réflexion totale et la ramenant ainsi sur l'instrument de la réfraction. Mais les moyens d'exécution dont disposait l'illustre ingénieur ne lui avaient permis d'appliquer la couronne catadioptrique qu'à de petits appareils de 25 à 30 centimètres de diamètre. Les difficultés que présente l'exécution de cette couronne pour les phares de premier ordre ne pouvaient être vaincues que par des procédés mécaniques très-puissants et très-précis, à cause de la longueur des flèches qu'exigent des rayons de courbure de 8m7, et de la grande dimension du châssis de coordonnées pour obtenir l'angle exact des prismes. Fondre de telles masses de verre, préparer et doucir d'aussi vastes surfaces, est une opération devant laquelle l'industrie la plus audacieuse avait reculé jusqu'ici.

Un de nos constructeurs d'instruments, M. François jeune, a eu cette hardiesse. Il a fait sortir, à prix d'or, des creusets de Choisy, des masses annulaires d'un mètre de corde. Il a installé ces pièces colossales dans son humble atelier, où il a creusé un puits au fond duquel il a fixé l'extrémité de l'énorme levier destiné à doucir les anneaux rêvés par Fresnel. Enfin M. François a

eu l'honneur de dresser le premier, de ses mains, une couronne catadioptrique, et M. Stevenson s'est empressé de lui demander un appareil semblable, de plus petites dimensions, pour le phare de premier ordre destiné à signaler l'écueil de Scherivore, sur les côtes d'Écosse.

D'après une expérience photométrique faite à l'Observatoire le 28 décembre dernier, l'éclat de la couronne catadioptrique de premier ordre, éclairée par une lampe à quatre mèches concentriques brûlant 650 à 700 grammes d'huile par heure, équivaut à 140 becs Carcel brûlant 42 grammes d'huile par heure.

Ce résultat, rapproché des expériences faites antérieurement sur les sept zones de miroirs concaves qui couronnent la plupart des appareils lenticulaires de premier ordre exécutés jusqu'à ce jour, démontre une amélioration d'environ 60 0/0 en faveur du système des treize anneaux catadioptriques.

L'Académie des Sciences, dans sa dernière séance, a vu avec le plus vif intérêt ce bel appareil, et M. Arago a rappelé que c'est à l'industrie française que l'on doit toutes les grandes applications des lois données par Fresnel pour la construction des phares. Ce n'est pas la première fois que la Grande-Bretagne vient demander à nos compatriotes des appareils dioptriques, et le phare de South-Ferland, qui excite l'admiration de tous les voyageurs qui entrent dans la Tamise, est aussi de la construction d'un Français, M. Henri Lepaute.

## Nouvelles Étrangères.

### IRLANDE.

On mande de Dublin, 5 janvier :

Aujourd'hui les officiers de la couronne et les prévenus dans l'affaire O'Connell se sont réunis pour procéder à la formation définitive de la liste du jury en réduisant le nombre des jurés de 48 à 24. Les officiers de la couronne ont récusé 12 jurés, dont 10 sont catholiques, et le plus grand nombre des membres de l'association pour le rappel. Les prévenus, de leur côté, ont récusé 18 jurés.

M. Mahony, procureur de M. Steele, a déclaré à M. Kemmis qu'il protestait contre la formation de la liste des jurés, attendu que l'on n'y avait point porté plusieurs personnes qui professent la religion catholique. M. Mahony a ajouté qu'il offrirait la preuve du fait qu'il affirmait.

M. Kemmis ayant répondu qu'il fallait passer outre à la formation définitive du jury, M. Mahony a immédiatement remis à M. Bourne une protestation contre la formation de la liste du jury : 1<sup>o</sup> parce que l'on a omis à dessein d'y porter les noms de plusieurs catholiques qui devaient y figurer ; 2<sup>o</sup> parce que l'on a refusé d'admettre M. Steele à prouver le fait par lui avancé ; 3<sup>o</sup> parce que l'on a porté sur la liste du jury l'adresse de personnes qui ne résident pas dans le comté de la cité de Dublin ; 4<sup>o</sup> parce que l'on a repoussé les preuves de ce fait ; 5<sup>o</sup> parce que plusieurs des jurés tombés au sort hier ne résident pas dans le comté de la cité de Dublin.

M. Cantwell : Je procède pour mon client sous les réserves que j'ai faites hier.

M. Bourne : En conséquence, nous pouvons procéder.

M. Kemmis : J'efface le n<sup>o</sup> 48 sur la liste Timothy Green.

M. Cantwell : Voilà le premier catholique exclu. Moi, je récusé John Caroley, qui est un agent du gouvernement.

M. Kemmis : Je récusé Mahet Dunn.

M. Cantwell : Un autre catholique romain !

M. Bourne : Ignore s'il est catholique romain. La couronne a sans doute de bonnes raisons pour les récuser, et je ne crois pas qu'il soit convenable de faire ici de pareilles observations.

M. Cantwell : Je récusé John White.

M. Kemmis : James Fallon.

M. Cantwell : Encore un catholique ! Je récusé Robinson Carolin.

M. Kemmis : John Beaghan.

M. Cantwell : Encore un catholique ! Je récusé John Whaites.

M. Kemmis : J.-P. Smith.

M. Cantwell : Encore un catholique ! Je crois vraiment qu'il conviendrait d'informer chaque habitant de Corowall de la manière dont les catholiques sont traités.

Les récusations continuent ainsi jusqu'au moment où il ne se trouve plus que 24 jurés sur la liste.

M. Kemmis n'a récusé que des jurés catholiques romains.

(Standard.)

### GRAND BANQUET DONNÉ A O'CONNELL A CLONMELL.

Clonmell présentait de bonne heure, jeudi dernier, la physionomie la plus animée ; des musiciens parcouraient les rues, exécutant avec verve des fanfares et des airs nationaux. La population, joyeuse et ressemblant assez aux Français par l'expression de son allégresse, s'empressait de former le cortège qui devait aller au devant du libérateur. C'est à quatre milles de Clonmell, sur la route de Cahir, que le cortège très nombreux a rencontré la voiture de M. O'Connell. Il y avait 36 métiers avec leurs bannières emblématiques et un grand nombre de cavaliers.

M. O'Connell, qui paraît jouir de la meilleure santé, a harangué la multitude du balcon de l'hôtel de Heard. Il pleuvait à verse, ce qui n'empêchait pas la multitude de braver ce temps affreux pour entendre le libérateur. Celui-ci s'est exprimé en ces termes :

Mes chers amis, il y aurait de ma part ingratitude et inhumanité à vous retenir long-temps exposés à une pluie battante. (Cela ne fait rien!) Au reste, si vous bravez courageusement un pareil temps, c'est parce que vous le voulez bien (oui ! oui !), c'est parce que vous y êtes portés par votre ardeur pour la grande cause qui se résume en ma personne, et c'est parce que vous êtes profondément convaincus que sans le rappel il n'y a pas de salut pour l'Irlande. Ce n'est pas mon faible mérite, je le sais, qui attire sur mes pas des milliers de dignes citoyens. Vous venez ainsi protester contre les détestables gouvernements qui ont tour à tour asservi l'Irlande, contre les vils Tories et les Whigs plus vils encore ! La vieille Irlande ne sera bien gouvernée que lorsqu'elle se gouvernera elle-même. Pour la vieille Irlande, il n'y a qu'une espérance, qu'une ressource : c'est le rappel de l'union.

Enfin le temps est venu, Dieu merci, où chacun reconnaît qu'il y a urgence et nécessité de modifier l'état des choses, soit par des institutions fédérales, soit par le rappel sans condition. Voilà les changements qu'il importe d'obtenir, et tant mieux si c'est le rappel qui triomphe ! Qu'ai-je besoin d'en dire plus ? Tipperary a parlé, et Tipperary n'a pas besoin, pour se faire entendre, de parler deux fois. Après que la voix de Tipperary s'est fait entendre, les vieux rochers ont au loin répété le cri de liberté et de vieille Irlande ! A Nenagh, il y a eu aussi des vœux exprimés, et le cri du rappel s'est fait entendre dans ces vertes et fraîches campagnes !

L'entimus, qui a compris que de telles démonstrations ne sauraient être vaincues par l'argumentation, a tiré des baïonnettes, et les baïonnettes étant émoussées, il a eu recours au procureur

général chargé de nous poursuivre.

Notre consolation dans cette épreuve, c'est de savoir que l'Irlande a sa destinée dans ses mains.

Mes chers amis, moi qui ne vous ai jamais trompés (non ! non ! jamais !), moi qui ai long-temps lutté pour vous, moi qui ai obtenu l'émancipation et qui vous ai mis à même de renverser l'odieuse suprématie protestante et de la remplacer par l'égalité, moi qui puis, sans vanité, me glorifier d'avoir pu contribuer à tous ces résultats, je vous dis sincèrement que le peuple irlandais est sûr du succès s'il se conduit convenablement. C'est surtout par des moyens pacifiques que vous obtiendrez un bon gouvernement. Pour rien au monde ne vous laissez entraîner à un mouvement insurrectionnel. (Non ! non !) Evitez le ribbonisme, fuyez les sociétés secrètes. Voulez-vous me promettre de n'en faire jamais partie ? (Vous le jurez !) Conservez la paix, la paix la plus parfaite, je vous en conjure, quelle que soit l'issue du prochain procès. La destinée de l'Irlande dépend de six mois de tranquillité non interrompue. (Cris : Soyez tranquille, nous ne ferons pas de bruit.)

C'est bien, je vous en remercie ; votre sagesse fera sa récompense : vous aurez le rappel. Jamais de violences ! jamais d'émeutes ! Le ministère a été assez insensé pour encombrer de troupes ce pays ; n'offensez pas les troupes. Pas de provocations ! Croyez-vous que le ministère pourra, deux ou trois années, soutenir la dépense de l'entretien d'une telle armée ? Donnez-moi seulement six mois, et sur ma tête je vous promets que vous aurez le rappel. Quelle que soit l'issue du procès qui va s'engager, l'avenir est à nous, et, dans six mois, quel qu'ait été le verdict, je me verrai encore entouré d'autant de monde qu'aujourd'hui.

Ju-te ciel ! daignez surtout empêcher que le sang ne coule ! Mes chers amis, répétez mes paroles à la ronde ; dites partout que celui qui a montré tant de dévouement pour la cause du peuple demande au peuple la paix et la tranquillité, j'ajoute aussi la persévérance. Que tout habitant se fasse repealer, et porte soit un bouton, soit toute autre marque distinctive qui fera que nos ennemis pourront nous compter.

Faites cela, mes amis, et je vous promets que le parlement s'assemblera dans Collège-Green, que la charge de la rente de la dîme sera abolie ou employée à l'entretien public, les taxes des pauvres supprimées, et, puisque le père Mathieu n'est plus parmi nous depuis quelque temps, je ferai ce qu'il ferait. Je vous engage instamment à renoncer aux liqueurs fortes. Tout homme qui boira des liqueurs alcooliques n'est pas digne de figurer dans les rangs des repealers. Donnez-moi la sobriété, la paix et la persévérance, et en échange je vous assurerai le rappel. (Applaudissements.)

Après cette allocution, le peuple se retira. Un banquet de 280 couverts a eu lieu à l'hôtel sous la présidence du révérend docteur Burke.

M. O'Connell répond de la manière suivante au toast qui lui est porté par le président :

Messieurs, le grand jour du jugement approche, non pas le jugement du mesquin procès qui va se juger devant la cour du bané de la reine, faible poussière sans autre valeur dans la balance ; je veux parler de la grande épreuve du peuple irlandais. Le procès de la cour du bané de la reine peut finir par un acquiescement aussi bien que par une condamnation inique. Qu'importe à l'Irlande ? L'Irlande est maîtresse aujourd'hui de sa destinée ; elle peut assurer son sort en se montrant fidèle à cette philosophie politique dont je suis moi-même le premier apôtre, philosophie qui ne veut arriver à ses fins que par les moyens pacifiques. (Applaudissements.) Une seule goutte de sang, et tout l'édifice des améliorations et des libertés nationales s'écroulerait.

Qu'ai-je fait moi-même toute ma vie, si ce n'est organiser les hommes en une confédération pacifique et les réunir dans l'intérêt de la liberté religieuse ? Après vingt-six années de lutttes, ce principe a fini par triompher ; nous appliquons à la liberté civile. C'est là la grande épreuve du jour ; c'est le grand jugement qui doit être porté. La conduite du peuple irlandais décidera en dernier ressort.

Déjà l'histoire de 1843 est là pour prouver ce que peut un peuple bien organisé, luttant pacifiquement pour ses droits. Avant 1843, les repealers étaient traités de visionnaires ; maintenant la nationalité irlandaise n'est plus un rêve. Si les questions auxquelles donnait lieu cette nationalité n'ont pas été portées devant le parlement, c'est que l'on aurait eu autant de chances à plaider cette cause devant le parlement qu'à se défendre devant un jury corrompu. Dans l'un et l'autre cas, c'est jouer sa vie contre un adversaire qui se sert de dés pipés ! Ne valait-il pas mieux démontrer par des faits avérés, patents, que le peuple irlandais voulait recouvrer ses droits ?

Trente-sept meetings-monstres ont dû convaincre le gouvernement anglais de la réalité des réclamations populaires. Aussi, n'hésité-je pas à proclamer que le cœur de l'Irlande est avec moi, que le jugement et la raison de l'Irlande sont avec moi, que les mains et les bras de l'Irlande sont avec moi, et que le peuple irlandais est bien décidé à ne ralentir ses efforts et ses démonstrations que lorsqu'on lui aura rendu le parlement dont il a été injustement spolié. Trente-sept meetings-monstres, auxquels ont assisté, au dire du procureur-général lui-même, 6 millions 400,000 hommes, voilà, certes, des témoins imposants qui viendront déposer que je n'étais pas seul dans la lutte, et que le peuple sympathisait avec moi. (Applaudissements.)

La conduite admirable de la population dans ces meetings a prouvé jusqu'à l'évidence que le peuple irlandais est mûr pour le gouvernement local, et qu'il pourrait très-bien, et mieux que personne, faire ses propres affaires. (Applaudissements.)

Combient sont éloignés ces temps où un roi de France demandait à un officier de la brigade irlandaise dans quelle partie de l'Angleterre se trouvait située l'Irlande. (On rit.)

Mais alors on ne connaissait ni le caractère, ni les mœurs, ni l'oppression de l'Irlande. Aujourd'hui, il n'est pas un seul coin du monde civilisé où l'on ne connaisse parfaitement l'Irlande, où l'on ne parle d'elle (oui ! oui !), où l'homme d'état ne commente sérieusement ses douleurs, ses souffrances, ses sympathies et ses dispositions.

Quelle est au monde la nation qui, dans ses négociations avec l'Angleterre, ne tient pas compte des relations entre l'Angleterre et l'Irlande ?

Le gouvernement américain n'a-t-il pas profité des querelles entre l'Angleterre et l'Irlande pour déclarer qu'il violerait le territoire de l'Orégon, de l'Orégon dont on n'eût jamais parlé sans les difficultés survenues entre l'Angleterre et l'Irlande ?

On dira que nous sommes des conspirateurs ; oui, des conspirateurs à la lumière du grand jour. Après la marche rapide qu'a faite le repeal de l'année dernière, croyez-vous qu'il soit facile d'arrêter aujourd'hui l'élan ? Tout ce que je vous demande en grâce, mes amis, c'est d'être calmes et de ne pas vous précipiter plus que moi des suites de procès intenté pour conspiration.

Conspirons tous dans l'intérêt de la paix publique. Si vous vous laissez entraîner à des violences, vous me briserez le cœur, et vous ne le voudriez pas. (Applaudissements.)

L'assemblée s'est séparée à près de minuit.

### RUSSIE.

Les journaux allemands répètent, d'après diverses corres-

pondances de Saint-Petersbourg, que la Russie est déterminée à reconnaître les faits accomplis en Grèce. Ils ajoutent que, bien que mécontent des événements du 15 septembre, l'empereur est déterminé à consolider l'ordre de choses qui en est sorti, et à raffermir la royauté grecque de concert avec les grandes puis-

### PRUSSE.

La Gazette universelle de Prusse du 4 janvier publie le recès de la 7e diète provinciale de la province de Prusse. Le roi y déclare qu'il ne donnera pas un plus grand développement au système représentatif, mais qu'il s'en tiendra aux états provinciaux.

Le gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,  
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

### NOUVELLES PUBLICATIONS.

**TRAITÉ COMPLET DE L'ANATOMIE, DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA PATHOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX-CÉRÉBRÉ-SPINAL.** par M. FOVILLE, médecin en chef de la maison royale de Charenton, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, etc. — 1 vol. in-8°. — Paris, 1844. — Prix, avec atlas de planches in-folio : 28 f.

**PETIT ATLAS COMPLET D'ANATOMIE DESCRIPTIVE DU CORPS HUMAIN,** par MASSE, docteur médecin, professeur d'anatomie. — 1 vol. grand in-18 anglais, composé de 100 à 120 planches dessinées d'après nature et gravées sur acier. — Paris et Lyon, 1844. — Prix : avec figures coloriées, 32 f.; avec figures noires, 18 f.

**LE MÉDECIN DE L'ÂGE DE RETOUR ET DE LA VIEillesse,** ou Conseils aux personnes des deux sexes, par le docteur GAYÉTAN, ancien médecin, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. — 1 vol. in-12. — Paris, 1844. — Prix : 4 f. (10057)

Etude de M<sup>e</sup> Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n° 29.

### VENTE SUR FOLIE-ENCHÈRE

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28,

## DE 21 VOITURES

DITES PARISIENNES ET CITADINES,

## DE 43 CHEVAUX,

et des droits attachés à l'exploitation et au matériel de l'entreprise.

Adjudication le mardi 16 janvier 1844, à dix heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête : 1° du sieur Simon Bardinet, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Sala; 2° du sieur Taupenot, maître de poste, domicilié à Mâcon; 3° et des sieurs Roch et Palais, négociants, domiciliés à Lyon, quai de Retz; Contre : 1° le sieur Adrien-Denis Testenoire, ancien notaire, demeurant à la Guillotière, cours de Brosses, fol-enchérisseur; 2° et le sieur Henri Bernus, entrepreneur de voitures publiques, dites Parisiennes, demeurant à la Guillotière, cours de Brosses, 8.

En vertu : 1° d'un acte obligatoire du 2 novembre 1842; 2° de huit jugements rendus par le tribunal de commerce de Lyon les 13 janvier, 13 février, 3 et 17 mars, 8 et 29 août, 1<sup>er</sup> septembre et 3 novembre 1843; 3° de deux jugements rendus par le tribunal de première instance de Lyon les 31 août et 23 septembre de la même année; 4° et de deux ordonnances de référé rendues par M. le président du même tribunal les 9 septembre et 5 décembre 1843.

### DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE.

Ils consistent : 1° en vingt-une voitures de place à quatre roues avec essieux en fer et ressorts, savoir : quatre voitures dites coupés, trois mildors, une calèche, quatre woures et neuf berlines.

Ces vingt-une voitures portent les numéros suivants, fournis par la police de Lyon, 1, 4, 7, 13, 14, 17, 30, 32, 47, 48, 51, 53, 54, 55, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85. Quatre de ces voitures sont peintes en bleu et portent le mot Parisiennes; les autres sont peintes couleur café au lait et portent le mot Citadines.

2° En quarante-cinq chevaux ou juments de trait, dont trois poil blanc, deux poil noir, deux couleur pie, et trente-huit couleur alezan ou bai;

3° Les harnais de ces chevaux et les objets destinés à leur entretien et au service des écuries.

Les chevaux, voitures, harnais et ustensiles ci-dessus désignés sont remis à la Guillotière, rue Basse-Combalot, dans deux grands hangars servant de remise et d'écurie.

Ils seront vendus en bloc et en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude de M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, 28, le mardi seize janvier 1844, à dix heures du matin, au pardessus de la somme de six mille francs, montant de la mise à prix; ci. . . . . 6,000 fr.

A défaut d'enchérisseurs au jour indiqué pour la vente en bloc, il sera procédé à la vente au détail des voitures, chevaux et matériel dont il s'agit, sur la place Louis XVIII, à Lyon, le samedi suivant vingt janvier 1844, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin du marché.

Les voitures, chevaux et matériel ci-dessus avaient été adjugés audit sieur Testenoire, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, le 9 janvier 1844, moyennant le prix de quatorze mille huit cents francs, outre les charges; mais le sieur Testenoire n'ayant pas satisfait aux clauses et conditions de l'adjudication, il sera procédé, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à la vente sur folie-enchère, à son préjudice, aux jour, lieu et heure indiqués.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n° 29, et à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire en la même ville, quai de l'Archevêché, n° 28. (5964)

Etude de Pichot aîné, huissier, quai Humbert, n° 11, à Lyon.

### VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi seize janvier 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Repentirs, à la Guillotière, à la vente aux enchères de divers meubles et effets, consistant en glaces, commodes, secrétaires, encre-de-vie et liqueurs. Le tout sera payé argent comptant. (4331)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CORDONNIER bien achalandé, rue Gre-nette, 15. S'y adresser. (423)

### A vendre.

**POMPE A FEU** de la force de deux chevaux, au prix de 1,000 fr. Cette machine est en très-bon état; elle est construite sur un nouveau procédé qui nécessite moitié moins de combustible que les machines ordinaires. — S'adresser, pour les renseignements, à l'hôtel de France, rue de l'Arbre-Sec. (449)

### A vendre.

**UN FONDS D'HERBOISISTE** situé à Lyon dans un bon quartier. S'adresser à MM. Biérix, pharmaciens-drugistes, rue de l'Enfant-qui-pisse. (448)

### A vendre de suite.

**UNE BELLE MACHINE ÉLECTRIQUE** à deux conducteurs, godets en cristal, glace d'un mètre et ses accessoires. S'adresser chez M. André, pharmacien, place des Célestins. (8232)

### A céder de suite.

## UN OFFICE D'HUISSIER

A Mâcon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M<sup>e</sup> Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

### A louer présentement.

## UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

### AVIS.

Un jeune homme de vingt-cinq ans, connaissant la chasse, sachant donner du cor et gouverner les chevaux, désire trouver une place de piqueur, de valet de chambre ou de cocher. On donnera tous les renseignements possibles.

S'adresser rue Saint-Marcel, n. 32, à M. Chaillot, marchand, mercier. (438)

### VINAIGRE DE TABLE.

Le seul dépôt des excellents Vinaigres de Table à l'Estragon dont l'inventeur, M. Degouvenain, membre de l'Académie de Dijon, a reçu, aux diverses expositions de Paris, trois médailles d'or, ne se trouve que chez GONDARD, place de l'Herberie, 9. (356)

### Bonne Récompense.

Samedi matin, de la rue Gentil aux bateaux à vapeur de la Saône, il a été perdu UN GARNIER EN PEAU renfermant environ 300 f. en diverses monnaies contenues dans un sac de toile, plus un portefeuille et d'autres papiers. — Récompense à qui le rapportera à l'hôtel du Cheval-Noir, rue Gentil, 12. (446)

### Compagnie du Gaz de Perrache.

### BAISSE DE PRIX DU COKE

à partir du 10 janvier.

2 f. 25 c. les 100 kilogrammes pris à l'usine.  
2 40 — — rendus devant la porte  
2 65 — — rendus à domicile.  
Il sera fait une réduction de 25 c. par 100 kilogrammes sur les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus. (7733)

### SERVICE

### DES SUPERBES PAQUEBOTS NAPOLITAINS

pour

## L'ITALIE, LA SICILE

ET MALTE.



**François-Premier, 160 chevaux.**  
**Marie-Christine, 150**  
**Montgibello, 250**  
**Hereulanum, 300**

A dater du mois de mai, les départs des 5, 15 et 25 ont été changés.

### ILS ONT LIEU :

De MARSEILLE les 9, 19 et 29 de chaque mois;  
De MALTE les 4, 14 et 24 de chaque mois.

MM. les voyageurs qui prendront leurs places pour la SICILE ou MALTE pourront séjourner pendant un mois à NAPLES, avec faculté de continuer leur voyage sur un des paquebots de l'administration, en se faisant inscrire au bureau un jour à l'avance.

Le paquebot de l'administration arrivant à MALTE le 12 du mois, MM. les voyageurs dont la destination sera pour l'INDE pourront profiter du bateau à vapeur anglais qui part le 13.

NOTA. — Ce nouvel itinéraire a été établi par l'administration dans le but de procurer à MM. les voyageurs qui purgent leur quarantaine à MALTE un moyen de départ aussi prompt que possible, la sortie de quarantaine ayant lieu les 3, 13 et 23. Ils n'auront plus à éprouver, comme par le passé, un retard de plusieurs jours avant de pouvoir effectuer leur retour en ITALIE ou en FRANCE.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et C<sup>e</sup>, directeurs à Marseille, rue Tubaneau, 40. (2225)

### BAISSE DE PRIX

## DU COKE.

L'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine. . . . . 2 fr. 25 c.  
Rendu à la porte. . . . . 2 40  
— à domicile. . . . . 2 65

Un remise de 25 centimes par 100 kilogrammes sera faite pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus.

Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 4, et quai de Retz, 45, pour recevoir les demandes. (7855)

### SURDITÉ, MIGRAINE.

MM. de Milsin, propriétaire, rue Saint-Paul, 17; Pinson, id., Grande, 117, à Vaugirard; Péigny, administrateur de la cathédrale de Versailles; Jourmeau, à Avallon; M. le curé d'Epaubourg, près Beauvais; M<sup>lle</sup> la princesse Miatsch, de Russie, rue de Rivoli, 24 (voir sa lettre dans le Siècle du 11 septembre et dans notre numéro du 17 novembre dernier), viennent encore d'être guéris de surdité accidentelle des plus invétérées par le traitement du docteur Mène-Maurice, avec sa brochure, 4<sup>e</sup> édition, dont les gravures représentent exactement les divers caractères de ces affections. (Découverte de l'auteur.) On se guérit facilement soi-même. — Prix de cet ouvrage : 3 f. — Chez Aguetant, place de la Préfecture, 13. (447)

## MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Léviste, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

## MALADIES SECRÈTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véneriens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le virus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules corbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chéron, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, p. r., sur le port. (7149)

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 8; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; LAROQUE, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

(Privilege exclusif) Prix de la Boite 4 fr. (Prorogation des Brevets)

## CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS ou CHRONIQUES, FLEURS BLANCHES, etc., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, par MM. Andral, Cullerier, Bégin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et, de crainte de nous attacher à ce qui est véritablement utile, nous dirons, le QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2° qu'on a dit les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, PAR CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES ou EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÈSE, LES DIVERS OUVRES, etc., etc. »  
« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son EXTRAIT VÉGÉTAL, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que le Baume de Copahu se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BISMUTHES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de divers manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette heureuse invention contribuera à la suppression de l'Emploi du Baume de Copahu, à reproduire une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens, et à qui il conviendrait de consacrer une méthode de traitement dont les applications sont indiquées dans le Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 255 et suivantes. »

(8316)

### Rhumes, Catarrhes.

LA PÂTE DE GEORGE, la plus efficace et la plus agréable pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 65 c. à 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINER, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien, et à Genève (Suisse), RONZIER, Grande-Rue, 4. (8714)

DU 11 AU 20 JANVIER

## LE CYGNE

PARTIRA POUR

## MACON ET CHALON

tous les jours pairs

## 6 HEURES 1/2 DU MATIN.

(7146)

A DATER DU 10 JANVIER 1844,

## L'AIGLE

PARTIRA

## POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES 1/3 DU MATIN.

(7311)

## MAUX DE DENTS.

Seul dépôt de l'Essence Colombienne brevetée d'invention, guérissant de suite les maux de dents, et raffermissant en outre dans leurs alvéoles les dents qui vacillent, à la pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, 30. — Prix : 1 fr. le flacon avec l'instruction. (9033)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.